

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance : Fermacidal D2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisation de la substance : Désinfectant pour les surfaces et les objets

Pour les suivants produits : 02 Désinfectants utilisés dans le domaine privé

et dans le domaine de la santé publique et autres

produits biocides

03 Produits biocides destinés à l'hygiène

vétérinaire

04 Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments

pour animaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : IC PRODUCTS SA

Via Santa Maria 68a CH-6596 Gordola

Dépt. responsable de l'information: Tel.: +41 91 743 67 61 Fax: +41 91 743 73 60

Adresse email : admin@icproducts.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Information d'urgence : Tel. : +41 91 743 67 61, ou téléphonez à la Centre Suisse

d'Information Toxicologique (STIZ145).



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Fermacidal D2 n'est pas soumis à classement conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE - Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogramme: -

Mention d'avertissement : -

Mentions de danger : -

Conseils de prudence : P102 : Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Conseils généraux : Pas d'information disponible.

Indications supplémentaires

Dans l'industrie alimentaire est nécessaire :

- Après le temps d'action indiqué est écoulé, rincer à l'eau plusieurs fois les surfaces, les appareils, les équipements et les récipients désinfectés
- Aucun traitement direct des produits alimentaires
- Traiter seulement matériaux lisses (non absorbant, non poreux)

......

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Principes actifs



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

Somme des éléments suivants: < 0.2%

Chlorure de didécyldiméthylammonium

- Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl-C12-18-alchyldiméthyl-, chlorures
- Composés de l'ion ammonium quaternaire, C12-14-alkyl[(éthylphenyl)méthyl] diméthyl, chlorures

.....

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Aucune mesure particulière requise. Amener la victime à l'air

libre.

Inhalation: Amener la victime à l'air libre. En cas de malheur, appeler un

médecin.

Contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. En cas de

malheur, appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. En cas

d'irritation prolongée, appeler un médecin.

Ingestion: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas

faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler

à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la : L

lutte contre l'incendie

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des

gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial :

pour le personnel préposé à la

lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de

protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par

eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : N'est pas nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection: Diluer avec de l'eau.

de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant

(sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel,

sciure).



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

6.4. Référence à d'autres sections

Conseils supplémentaires : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Aucune mesure particulière requise.

manipulation sans danger

Indications pour la protection : Aucune mesure particulière requise.

contre l'incendie et l'explosion

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires: Aucune mesure particulière requise.

de stockage et les conteneurs

Information supplémentaire: N'est pas nécessaire.

sur les conditions de stockage

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

en commun

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Les règles générales et les mesures de sécurité usuelles Mesures généraux de: protection et d'hygiène

pour l'utilisation de produits chimiques sont à respecter.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire.

Protection des mains : N'est pas nécessaire.

Protection des yeux : N'est pas nécessaire.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur: incolore

Odeur: inodore

Point/intervalle de fusion : env. 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C

Point d'éclair : > 100 °C

Auto-inflammabilité: n'est pas auto-inflammable

Explosivité: n'est pas explosif

Viscosité, dynamique : 23 mPa.s (20 °C)

Densité: 1 g/cm3 (20 °C)

Hydro solubilité : complètement miscible



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

9.2. Autres informations

Teneur en solvant

Solvant organique: 0,4 % Eau: 99,5 %

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns matériaux incompatibles connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques concernant le mélange

Effet primaire d'irritation



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

Irritation de la peau : Pas d'effet d'irritation.

Irritation des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Pas d'effets sensibilisants connus.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la "Directive Générale CEE de Classification des Préparations", le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage. Selon notre connaissance et les informations fournies, en cas de manipulation et d'utilisation conformes le produit n'a aucun effet nocif.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Comportement dans les : Donnée non disponible.

compartiments de l'environnement

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée

comme étant particulièrement persistante ou

particulièrement bioaccumulable (vPvB).



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

12.6. Autres effets néfastes

Conseils supplémentaires : Donnée non disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : De petites quantités peuvent être éliminées avec les déchets

ménagers.

Emballages contaminés :

P501 Rincer l'emballage/récipient/boîte partiellement vide ou vide avec de

l'eau et éliminer avec les déchets ménagers ou déposer dans un centre

de recyclage.

Produit nettoyant recommandé : Eau, addition éventuelle de détergent.

14. Informations relatives au transport

IATA/IMDG/ADR/RID/DOT/TDG

14.1. Numéro ONU

Sans objet.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Sans objet.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

14.5. Dangers pour l'environnement

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008.

Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 – pollue faiblement l'eau

Classification conforme aux directives concernant la sécurité et la santé au travail (BetrSichV)

Fermacidal D2 n'est pas soumis à classification selon le SGH.

Instructions Techniques sur le Contrôle de la Qualité de l'Air

<u>Classe</u>	Pourcentage (%)
Eau	50 - 100
III	≤ 2,5
NK	≤ 2,5

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non requis.



conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Fermacidal D2

Version: 01.01.2017/CH-fr

.....

16. Autres informations

Les informations contenues dans cettes fiches de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document, cependant, elles ne représentent toutefois aucune garantie de propriété du produit et ne justifient aucune relatione juridique contractuelle. Cette version entièrement révisée remplace toutes les versions antérieures. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. L'information présentée regarde le produit décrit spécifiquement et il se peut qu'elle ne soit pas valide pour le même produit utilisé en combinaison avec autre produit ou procès, sauf indiquées dans le texte.

Service établissant la fiche technique : IC PRODUCTS SA

Personne de contact : Mme. Krisztina Schulthess